Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 29
Représentés : 4

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 12 - 16

Séance du 19 décembre 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Messieurs Olivier AÏSA (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI).

OBJET :

C.A.S.S.B

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE PROGICIELS FISCALIS ET OPTIMALIS

AUTORISATION DE SIGNATURE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Louis FERRARA

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) a acquis en 2022 une licence informatique pour l'utilisation des progiciels fiscaux « FISCALIS » et « OPTIMALIS » développés par la société FININDEV.

Ces outils, exclusivement dédiés à la sphère publique, permettent notamment de charger les fichiers de données fiscales transmis chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dont les rôles de taxes foncières, taxe d'habitation, évaluations cadastrales etc…, de dresser le diagnostic de la fiscalité perçue sur le territoire, d'analyser le tissu fiscal et de relever d'éventuelles incohérences dans l'établissement de l'impôt pour transmission aux services fiscaux.

Ces progiciels acquis par la CASSB sont mis gratuitement à la disposition des communes intéressées et ce, depuis la formation effectuée par la société FININDEV en octobre 2022. Actuellement, ces communes sont au nombre de six : Saint-Cyr-sur-Mer, Signes, Evenos, le Castellet, Sanary-sur-Mer et Bandol.

Il est précisé que la CASSB prend en charge intégralement le coût de l'abonnement au progiciel « OPTIMALIS » qui s'élève pour l'année 2023/2024 à 2 489,03 € HT.

Cette utilisation mutualisée a pour but de favoriser la coopération entre les services communaux et communautaires et de développer une expertise collective par un partage des bonnes pratiques.

Considérant la volonté collective d'optimiser les bases fiscales et de rendre l'impôt local plus équitable pour les redevables du territoire ;

Considérant la nécessité d'encadrer les droits et obligations respectifs de chacun, cette mise à disposition à titre gratuit doit s'accompagner de l'établissement d'une convention portant règlement à intervenir entre la CASSB et chaque commune membre concernée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-4-3 relatif au partage de matériels ;

Vu la convention portant règlement de mise à disposition à titre gratuit de progiciels fiscaux à destination des communes membres,

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal la convention susvisée jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la convention portant règlement de mise à disposition gratuite des progiciels fiscaux FISCALIS et/ou OPTIMALIS par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume au profit des communes membres,

Autorise le Maire à signer ladite Convention ainsi que toutes pièces se rapportant à celle-ci.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Signé électroniquement par Philippe BARTHELEMY Le 20 décembre 2023	Signé électroniquement par Yannick GUEGUEN Le 20 décembre 2023
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20231219-DEL20231216-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023